



**CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE
L'AVIATION CIVILE**

SECRETARIAT

3 bis, Villa Emile Bergerat
F - 92522 Neuilly-sur-Seine Cédex
Tel. : +33 1 46 41 85 44
Fax : +33 1 46 24 18 18

E-Mail: secretariat@ecac-ceac.org



**ORGANISATION EUROPÉENNE POUR
LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION
AÉRIENNE**

Rue de la Fusée, 96
B - 1130 Bruxelles
Tel.: +32 2 729 90 11
Fax : +32 2 729 90 44

When replying, please quote :
Référence à rappeler dans la réponse :

N° 185F

Pour diffusion immédiate – 17 décembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT CEAC/EUROCONTROL

**DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION DU BRUIT AUTOUR
DES AÉROPORTS ONT ÉTÉ MISES EN ÉVIDENCE LORS D'UN ATELIER**

Paris/Bruxelles – La CEAC¹, la Commission européenne et EUROCONTROL ont tenu conjointement un atelier international sur l'atténuation du bruit autour des aéroports des aéronefs en approche et au départ, du 14 au 16 décembre 2004, à l'Institut des Services de Navigation aérienne, au Luxembourg.

Cet atelier faisait suite à une recommandation faite par les Directeurs généraux de l'Aviation civile des 41 États membres de la Conférence européenne de l'Aviation civile. EUROCONTROL et la Commission européenne ont travaillé en partenariat avec la CEAC pour organiser cet événement, qui a reçu un large soutien de l'ACI-EUROPE, l'Administration de l'aviation civile de la Suède (LFV), les Services de navigation aérienne de l'Allemagne (DFS), l'Autorité de l'Aviation civile du Royaume-Uni (CAA), les Services nationaux de trafic aérien du Royaume-Uni et Airbus.

Ont participé 100 experts venus de plus de 50 organisations de partenaires qui représentaient les utilisateurs de l'espace aérien civil et militaire, les aéroports, les fournisseurs de services de navigation aérienne, les régulateurs, les organisations non gouvernementales, les milieux académiques et l'industrie.

¹ La Conférence européenne de l'Aviation civile (CEAC) est composée des 41 États membres suivants : **Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Serbie-Monténégro, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.** (Les 34 États membres d'EUROCONTROL sont indiqués en gras.)

Les sujets abordés portaient principalement sur le renforcement du rôle de la gestion du trafic aérien et des procédures de vol dans la réduction de l'impact du bruit des aéronefs dans le voisinage des aéroports tout en veillant à ce que la sécurité soit maintenue en permanence et que la capacité soit utilisée de la manière la plus efficace possible.

Les recommandations essentielles de l'atelier sont les suivantes:

- Des informations et orientations sur les méthodologies, coûts, avantages et compensations liées aux procédures d'atténuation du bruit devraient être recueillies, mises à disposition et promulguées afin de faciliter la prise de décision□
- La collaboration et la sensibilisation entre partenaires (au sein et en dehors de l'industrie) devraient être encouragées et améliorées□
- Une harmonisation qui facilite la mise en œuvre de solutions locales devrait être développée plus avant en prenant en compte les meilleures pratiques□
- Les systèmes régissant les aéroports, les aéronefs et l'ATC devraient permettre d'optimiser les capacités d'atténuation du bruit offertes par la technologie actuelle et future.

« Dans un avenir prévisible, le bruit sera un des facteurs environnementaux les plus importants de limitation de la capacité aéroportuaire. » a indiqué Gerard Bekebrede, Président de l'atelier et Président du Groupe d'experts CEAC sur l'atténuation des nuisances occasionnées par le transport aérien. « Avec une prévision de doublement de la croissance du trafic après 2020, le besoin de minimiser les effets du bruit des aéronefs en coopération avec les communautés riveraines, restera une première priorité si nous voulons garantir une capacité aéroportuaire permettant au transport aérien de continuer à contribuer au développement économique des États membres. Cet atelier a démontré le rôle vital que jouent la gestion du trafic aérien et les procédures de vol pour parvenir à ce but. »

Les sujets dont il a été débattu couvraient l'approche en descente continue, l'approche curviligne, les approches à forte pente et les techniques d'approche avancées; la dispersion ou la concentration des routes de départ; la technologie des aéronefs en matière de réduction du bruit au départ, la planification des routes de départ; et l'évaluation de l'impact et les compensations.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Lucia Pasquini or Kyla Evans
Tél. □ +32 2 729 3420 / 5095 □
Email □ press@eurocontrol.int

ou

Orlin Tonchev
Tél.: +33 1 46 41 85 42
Email : otonchev@ecac-ceac.org

Information complémentaire : www.eurocontrol.int / www.ecac-ceac.org